



## **L'Autorité des Normes Comptables rend public son plan stratégique** *Contribuer à trouver un « centre de gravité » dans le débat sur les normes comptables*

*Paris, lundi 26 juillet 2010* - L'Autorité des Normes Comptables (ANC), organe créé il y a 6 mois par la loi, à l'initiative de Madame Lagarde, pour porter la voix de la France aux plans européen et international et édicter les normes françaises, rend public son plan stratégique.

A l'issue d'une série de consultations en France et dans le cadre international, Jérôme Haas, son président, veut éclairer les enjeux des débats sur les normes comptables, et revenir sur certaines idées reçues. Au nom de l'ANC, il exprime avec force la robustesse et la cohérence du droit comptable français et européen, riche d'enseignements, pour tracer des perspectives à la normalisation comptable. Alors que le devenir des IFRS reste une question d'actualité, alors que les débats sur les leçons à tirer de la crise ne sont pas clos, et au moment où l'Europe cherche toujours à disposer des meilleures normes comptables, notamment pour ses PME, l'ANC veut être une force de proposition constructive.

Le plan stratégique de l'Autorité des Normes Comptables se déroule sur 2010 et 2011, échéance dictée par la rapidité des évolutions actuelles, et s'articule sur trois plans :

- **La mise en valeur du modèle de normalisation français et l'affirmation de la spécificité européenne.** L'Europe est d'abord héritière des normes comptables les plus anciennes, robustes et indispensables pour toutes les entreprises et leurs partenaires. L'Europe est aussi précurseur, puisqu'elle a été la première grande région économique à avoir pris le risque d'adopter, pour les comptes des entreprises cotées, les normes internationales les plus récentes. L'ANC souhaite construire sur cette spécificité, qui est une force, un projet cohérent et stable pour contribuer à faire émerger un « juste » centre de gravité, où cohabitent harmonieusement des normes comptables nationales, régionales et mondiales, et dans lequel les acteurs économiques français se reconnaissent ;
- **De grands chantiers de moyen terme : la mise à jour du plan comptable français et son actualisation** autant que nécessaire ; **une politique d'appel à la recherche**, qui sera une première. L'ANC veut ainsi permettre au monde universitaire français, trop peu sollicité dans le processus de normalisation, de mieux participer au débat global sur les normes ;
- **Des propositions opérationnelles à court terme :**

- L'ANC estime qu'il faut **offrir aux PME des normes comptables simples, sûres et durables**. Cela suppose le maintien des deux « voies » existantes, normes IFRS et normes françaises - chacune ayant une vocation propre, utile respectivement aux sociétés cotées (pour leurs comptes consolidés) et non cotées – ainsi que la possibilité de passage d'une voie à l'autre, ouverte aux entreprises en fonction de leur situation.

L'ANC appelle donc à faire évoluer en ce sens les normes européennes, sans changer leur nature - qui garantit la cohérence entre la comptabilité, le droit et la fiscalité - ni introduire la complication d'un troisième référentiel. Parmi ses propositions concrètes : l'adaptation **des IFRS pour les petites entreprises cotées**, dans la ligne des propositions de Madame Lagarde, en simplifiant les annexes.

- Les normes internationales IFRS permettent une représentation des sociétés du point de vue des marchés financiers internationaux supposés, selon de nombreuses interprétations, essentiellement soucieux de valorisations instantanées : mais l'ANC estime que **les normes IFRS ne doivent pas évoluer excessivement en ce sens et au contraire rester capables de refléter la réalité des modèles économiques d'entreprises qui se développent dans un horizon de moyen terme**.



L'ANC prendra des positions nettes sur les projets en cours pour que les leçons de la crise soient tirées au plan technique en matière de comptabilité des instruments financiers, dans le sens voulu par le G20 et l'Union européenne. Elle souhaite **un examen approfondi du programme de travail de l'IASB**, pour que les besoins soient mieux identifiés et que la qualité et la sécurité financière des normes soient assurées. Plusieurs projets prioritaires ont été identifiés : instruments financiers, provisions « anti-cycliques », couverture, contrats d'assurance, présentation des états financiers, comptabilisation des produits, contrats de location.

**L'ANC se dit également prête à contribuer à la recherche d'une gouvernance de l'IASB plus équilibrée**, notamment par une plus grande diversité du Conseil, permettant de prendre en compte les points de vue de toutes les parties prenantes, et d'en être redevable au regard de l'intérêt général.

Pour l'ANC, la normalisation comptable doit aujourd'hui se préoccuper de l'intérêt général en répondant à différents besoins économiques objectifs, à l'échelle globale, en offrant des outils robustes, simples, et adaptés à l'économie réelle et en participant à l'indispensable sécurité financière. Pour y parvenir, l'Europe offre un modèle exceptionnel et peut fédérer un projet global, autour d'un « centre de gravité » que l'ANC veut contribuer à faire émerger.

#### **L'Autorité des Normes Comptables en quelques mots**

Créée par l'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009, successeur du Conseil National de la Comptabilité (CNC), l'Autorité des Normes Comptables (ANC) établit sous forme de règlements les normes de la comptabilité privée ; elle prend position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales ; elle veille à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable. L'ANC comprend un collège de 16 membres compétents en matière financière et comptable, représentant une grande diversité de points de vue. Deux commissions, comprenant des experts reconnus, sont en charge respectivement des questions de normes nationales et internationales. Plusieurs dizaines de groupes de travail élaborent les positions et rapportent aux commissions, qui présentent les projets au collège. Une grande diversité d'expériences techniques, tirées de l'ensemble du tissu économique français, est ainsi mobilisée pour l'élaboration des normes comptables et des prises de position françaises. L'ANC s'appuie sur la compétence de ses services, composés d'experts issus du secteur privé ou de la fonction publique, aux profils complémentaires. [www.anc.gouv.fr](http://www.anc.gouv.fr)

#### **Contacts presse**

I-MEDIA Conseil & Communication  
**Isabelle Mauriac – Vanessa Haddar**

Tél. 01 43 38 75 35 / 06 27 70 71 60

[imauriac@imedia-conseil.fr](mailto:imauriac@imedia-conseil.fr) / [vhaddar@imedia-conseil.fr](mailto:vhaddar@imedia-conseil.fr)

